

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 05 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 30 octobre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 30 octobre 2020
Nombre de présents	25	
Nombre de pouvoirs	3	Date de l'affichage : 12 novembre 2020
Suffrages exprimés	28	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Vincent MORA, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Grégory RENDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : CLUB SPECTATEUR 2020/2021

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201106-20201105-6-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

VU l'avis favorable de la de la commission réunie en date du éducation, jeunesse et jumelage du 27 octobre 2020,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions, le service jeunesse propose des activités culturelles, sportives et de loisirs tout au long de l'année aux jeunes adhérents dont le club du spectateur est une composante.

Le Club du spectateur est un dispositif permettant de faire découvrir le spectacle vivant dans sa diversité, de favoriser la mixité sociale, de donner envie aux jeunes d'aller aux spectacles, de les rendre actifs dans leur rôle de spectateur en apprenant à parler du spectacle (écrit, photo, vidéo), en rencontrant les artistes ou en participant à des actions culturelles.

Chaque saison, la programmation est élaborée avec les jeunes lors d'un temps participatif, au regard des programmations culturelles des différentes salles de spectacle de la région.

Pour la saison 2020/2021, sept spectacles ont été sélectionnés :

- vendredi 04 décembre 2020 : Congo jazz Band à Boucau
- mardi 19 janvier 2021 : La machine de Turing à Dax
- mardi 23 février 2021 : La mécanique du hasard à Bayonne
- vendredi 26 février 2021 : Suzane à Biarritz
- jeudi 04 mars 2021: Le champ des possibles à Dax
- samedi 24 / dimanche 25 avril 2021: La nuit du cerf à Soustons
- dimanche 09 mai 2021 : le syndrome du banc de touche à Dax

Un abonnement global est proposé pour cette programmation afin de favoriser la découverte.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2017 fixant la tarification des activités au service jeunesse, les tarifs du club du spectateur dépendent du quotient familial :

QF1 : 11 €

QF2 : 20 €

QF3 : 28 €

QF4 : 36 €

QF5 : 44 €

En cas d'annulation de spectacle en raison du contexte sanitaire ou pour tout autre motif, il est proposé de rembourser les familles par virement administratif au prorata du nombre de spectacles non vus et du montant de l'adhésion annuelle au club, conformément au quotient familial.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2021 de la ville de Dax, service jeunesse.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201106-20201105-6-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

SUR PROPOSITION DE Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ , DÉCIDE,

D'APPROUVER le programme du club du spectateur,

D'APPROUVER les modalités de remboursement des jeunes adhérents au club du spectateur conformément au tableau ci-annexé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Julien DUBOIS,
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201106-20201105-6-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020